

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROGRAMME « DESIGN ET CONCEPTION POUR LES TRANSITIONS »

MARCHÉ N° AMOAENSCI_06/2026

Date limite de réception des offres : **25/06/2026 à 12h00**

Publications : BOAMP et PLACE

Article 1 : objet et durée du marché

Le marché a pour objet des prestations intellectuelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) dont les services de l'ENSCI ont besoin dans le cadre du programme « *Design et Conception pour les transitions* » (programme DCT) qu'il coordonne.

La mission du titulaire consiste en l'accompagnement et le conseil des équipes de l'ENSCI, dans la stratégie, la gouvernance, le pilotage et le reporting du programme DCT.

Article 2 : caractéristiques de la consultation

1. Allotissement :

Le marché n'est pas alloti.

2. Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées.

3. Prestations supplémentaires éventuelles :

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

4. Présentation des candidatures en groupement

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

En cas d'attribution, le mandataire du groupement sera solidaire des autres membres du groupement.

5. Offres anormalement basses

Conformément aux articles L.2152-5 et R.2152-3 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse pourra faire l'objet d'une demande de justifications.

6. Procédure de passation du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation compte tenu de la nature des prestations, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-5 du code de la commande publique.

L'ENSCI se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant obtenu les meilleures notes provisoires. Les négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre à l'exception des caractéristiques substantielles du besoin.

L'ENSCI se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation dans l'hypothèse où cela ne s'avèrerait pas nécessaire.

7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de leur réception.

8. Modifications de détails du dossier de consultation

L'ENSCI se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Article 3 : modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE), questions/réponses et copie de sauvegarde

1- Modalités de retrait du DCE :

Le dossier de consultation sera téléchargeable sur le site internet **PLACE PLATEFORME** :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Pour l'obtention des documents et des renseignements techniques :

Olivier HIRT
Directeur délégué du programme
Téléphone : 01 49 23 12 12
Courriel : olivier.hirt@ensci.fr

Pour l'obtention de renseignements administratifs :

Julien HISTA
Secrétaire général
Téléphone : 01 49 23 12 12
Mail : julien.hista@ensci.fr

Hervé MENCÉ
Comptable ENSCI
Téléphone : 01 49 23 12 12
Courriel : herve.mence@ensci.fr

2- Questions/réponses :

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées via PLACE au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats au plus tard six (6) jours avant cette même date.

3- Copie de sauvegarde :

Les candidats pourront transmettre une copie de sauvegarde de leur offre conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Article 4 : présentation des candidatures et des offres

Les candidats fourniront un dossier comprenant une enveloppe pour les pièces de la candidature et une enveloppe pour les pièces de l'offre.

L'ensemble des documents devront être au format PDF obligatoirement.

L'enveloppe candidature comprendra l'ensemble des documents suivants :

- Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée par le représentant du candidat ;
- La déclaration du candidat sur le modèle du formulaire DC2, complétée par le représentant du candidat ;
- En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance sous le modèle du formulaire DC4, complétée par le représentant du candidat ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société, si la personne signataire des documents du marché n'est pas le représentant légal de la société ;
- Les informations relatives à la personne représentant le candidat dans le cadre de l'exécution du marché (contacts, qualité, CV, etc.) ;
- Un RIB avec IBAN ;
- Le formulaire « nouveau fournisseur » de l'ENSCI complété ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices (à compléter au sein du formulaire DC2) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à accepter sans modification ;
- Tout document permettant de prouver la couverture du candidat pour l'exercice de son activité (attestation d'assurance responsabilité civile, dommages aux biens, etc.) de l'année en cours ;

- Les documents prévus par le code du travail relatifs à la lutte contre le travail dissimulé ;
- Une attestation URSSAF datée de moins de trois mois ;
- Une attestation de régularité fiscale datée de moins de trois mois.

L'enveloppe offre comprendra l'ensemble des documents suivants :

- La présentation de l'entreprise indiquant les moyens techniques et humains dont le candidat dispose. Elle détaille sa méthode de travail en décrivant son organisation pour la mission ;
- L'acte d'engagement (AE) complété par le représentant légal du candidat ;
- La proposition commerciale détaillée du candidat ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) détaillant le coût de la prestation ;
- Tout document utile pour l'appréciation de la capacité du candidat à répondre aux besoins objets du marché.

Dans le cas d'une candidature incomplète après examen des pièces dont la production est réclamée, l'ENSCI pourra demander au candidat de produire et de compléter ces pièces, en application de l'article R.2144-2 du code de la commande publique, avant examen de son offre.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au : **25/06/2026 à 12h00**

Article 5 : jugement des propositions

1. Jugement des candidatures

Il sera procédé à l'examen des candidatures complètes.

Au vu des pièces et renseignements y figurant, seront éliminés les candidats dont la candidature n'est pas admise du fait d'une insuffisance manifeste des documents obligatoires, des garanties techniques, financières et capacités professionnelles.

Les candidatures seront appréciées au regard des moyens propres de chaque candidat (candidat unique ou groupement).

2. Jugement des offres

Pour les candidats dont l'offre pourra être examinée, l'ENSCI choisira l'offre jugée la plus avantageuse économiquement, en tenant compte des critères suivants :

1. Valeur technique de l'offre : **60 points**

- Sous-critère 1 : compréhension des enjeux et méthodologie (30 points)
- Sous-critère 2 : qualité de l'équipe affectée (15 points)
- Sous-critère 3 : expérience et références similaires sur des programmes complexes financés sur fonds publics (10 points)
- Sous-critère 4 : outils de pilotage et reporting (5 points)

L'échelle de notation sera la suivante :

- Très insuffisant : 0% des points
- Insuffisant : 25% des points
- Moyen : 50% des points
- Satisfaisant : 75% des points
- Très satisfaisant : 100% des points

2. Prix des prestations : **40 points**

L'offre financière conforme la plus basse se verra affecter la note maximale de quarante points (40). Les autres propositions seront notées par rapport à cette offre selon la formule suivante :

$$\text{Prix le moins disant} / \text{prix considéré} \times 40$$